

**DEC131466DR07**

**Décision portant nomination de Mme Linda BRENDLIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5596 intitulée « Dynamique du langage »**

---

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université Lumière, Lyon 2 (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n°5596 intitulée « Dynamique du langage » et nommant Mme Sophie KERN en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 25/01/2013 ;

Considérant que Mme Linda BRENDLIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 25 et 26 mars 2013 et du 15 au 17 avril 2013,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Linda BRENDLIN, ingénieur d'étude, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°5596 intitulée « Dynamique du langage » à compter du 01/05/2013.

Mme Linda BRENDLIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Linda BRENDLIN est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LYON, le 06/05/2013

La directrice de l'unité

**Sophie KERN**

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)